



**Société des Sentiers  
des Gorges de l'Areuse**

# Procès-verbal de l'Assemblée générale

Samedi 12 avril 2025

Champ-du-Moulin (Hôtel de la Truite)

## 1. Présences

22 personnes présentes

15 personnes excusées

Notre président (Pierre Muhlemann) salue toutes les personnes présentes à cette assemblée.

Il salue Madame la Conseillère aux Etats Céline Vara et la félicite de son élection à l'exécutif cantonal. Il la remercie de son intérêt pour notre société et de sa présence.

Il remercie également de leur présence Mme Catherine Pointet, conseillère communale à Rochefort, et de M. Emile Dubois, qui exerce la même charge à Boudry.

Il adresse un cordial salut à M. Pierre Hirschy, ancien président de la Société.

Notre président rappelle les buts de la société, qui sont, par mandat de trois Communes et de l'Etat, d'entretenir un réseau de sentiers de randonnée pédestre.

Les nouveaux statuts, adoptés lors de l'AG 2022, ont modernisé le déroulement de cette assemblée et nous ont obligé à abandonner certaines traditions, dont celle de se réunir dans la petite salle, mise à notre disposition à la maison Rousseau

Si notre président met en exergue quelques personnalités, que toutes et tous ici sachent que le comité apprécie leur soutien, leur participation active à la vie de la Société et leurs contributions de membres ou de donateur.

## 2. Adoption du PV de l'AG 2024

Vous avez pu consulter le PV de l'AG 2024 a pu être consulté sur le site Internet de la Société, notre président renonce donc à sa lecture intégrale et demande s'il y a des questions, des remarques, des amendements à y apporter ?

Le PV est accepté par un lever de main et le président remercie M. Jean-Claude Chautems, responsable administratif, pour sa rédaction.

## 3. Rapport du président

Le rapport du président est repris ci-dessous dans son intégralité.

*En tant que président, j'aimerais tout d'abord relever le plaisir que j'ai à travailler avec un comité composé de Mme Lucia Lauenstein et de MM. Pierre-Olivier Aragno, Frédéric Cuche, Steve Gobert, Tell Guillaume, Richard Jost, David Perniceni et Denis Robert. Nos séances sont bien animées tout en restant dans un cadre convivial. Le Comité peut compter sur le soutien très avisé de M. Jean-Claude Chautems, responsable administratif, et sur la contribution active de M. Julien Chautems, mandataire en charge de l'entretien du réseau de sentiers.*

*Le Comité s'est réuni à deux reprises durant l'année écoulée et a été mis au courant de l'activité ordinaire de l'entretien des sentiers, aussi du développement des projets d'investissements. Il a aussi été informé des contacts qu'ont eu, en cours d'année, le président et le responsable administratif. Le Comité a validé les comptes 2024 et approuvé le budget 2025.*

*Concernant la rétrospective 2024, le grand chantier aura été la sécurisation du Gor-de-Brayes. Pour rappel, il s'agissait de remplacer le garde-corps sur une longueur de plus de 370 mètres et d'installer un escalier qui facilitera l'entretien du sentier et des forêts ainsi que les secours dans le Gor-de-Brayes.*

*Durant l'hiver 2023/2024, les fonds nécessaires à la pose d'un garde-corps ont été complétés, et le chantier a pu démarrer le 2 mai 2024.*

*Un tel chantier, c'est tout d'abord des séances de recherche de fonds, ou la planification des travaux, ou encore des discussions sur la meilleure manière de résoudre divers problèmes survenus en cours de route sur le chantier.*

*Un tel chantier, ce sont des hommes, le personnel de l'entreprise Marti Arc Jura SA, qui a travaillé dans des conditions difficiles, d'un point de vue de la topographie, des dangers de chute et des conditions météorologiques.*

*Un tel chantier, c'est aussi, finalement, un premier résultat, un garde-corps qui permet de mieux assurer la sécurité des randonneuses et randonneurs en cet endroit des Gorges de l'Areuse.*

*J'ai dit finalement, car le chantier a duré très longtemps, pas favorisé par les conditions météorologiques exécrables du printemps 2024. Durant de longues journées, les ouvriers n'ont pas pu intervenir sur le chantier. La pluie a rendu les accès très difficiles, dangereux même parfois, et la sécurité du personnel a prévalu l'avancement des travaux.*

*Le 11 juillet, le sentier pouvait être rendu aux randonneuses et randonneurs, la déviation levée. Le but principal des travaux avait été atteint. Le garde-corps était posé sur une distance de plus de 370 mètres, les premières fondations de l'escalier d'entretien et de secours posées.*

*Les conditions météorologiques très défavorables et plusieurs difficultés rencontrées en cours de chantier ont vite fait d'épuiser les réserves inscrites au budget du projet. Au titre de ces difficultés, je nommerais notamment les très longs déplacements entre l'installation de chantier, finalement sis au Pré-aux-Clées, et le chantier lui-même. Ce déplacement a été rendu nécessaire par l'éboulement survenu au Chanet, en amont de l'usine électrique, sur le chemin d'accès habituel au Pont-des-Clées. Autre problème rencontré : la friabilité de la roche à l'endroit où les fondations des poteaux du garde-corps ont été posées. Les forages pour les fondations des poteaux n'ont pas pu être faits comme prévu, il a fallu faire des fondations volumineuses en béton, un peu disgracieuses parfois, j'en conviens. Et puis il s'est avéré que le mode de construction prévu n'était pas assez stable vu les risques d'impacts liés à une chute de pierre ou d'arbre, et la chaîne supérieure du garde-corps a été remplacée par un tube en acier.*

*Autre mauvaise nouvelle : il s'avère que la zone au haut de l'escalier d'entretien est très instable, et qu'il est difficile d'y construire un sentier permettant un accès sécurisé pour le personnel d'entretien et de secours. Il a donc été décidé de poser une deuxième volée d'escalier.*

*Finalement, la facture du chantier devrait s'élever à près de 300 kCHF, je dis devrait, car la pose des deux volées d'escaliers doit encore se faire.*

*Ce montant est entièrement couvert par des contributions des institutions suivantes :*

- République et Canton de Neuchâtel*
- Commune de Boudry*
- Loterie Romande*
- Banque Cantonale Neuchâteloise*
- Fondation du Casino de Neuchâtel*
- Suisse Rando (fonds La Mobilière)*
- Entreprise Marti Arc Jura SA*
- Entreprise Jean Singer et Cie SA*

*Ces entreprises seront reçues par le Comité fin mai, début juin, pour leur faire visiter la réalisation et les remercier de leur contribution.*

*J'aimerais ici relever que ce projet n'a pas d'impact sur le fonctionnement ordinaire de la Société ; il est géré financièrement sur un compte bancaire séparé du compte de fonctionnement.*

*Par ailleurs, en septembre 2025, une petite manifestation aura lieu, ouverte aux membres de la Société, mais aussi à tout un chacun, pour inaugurer le sentier sécurisé et se remémorer les 150 ans de la création d'un sentier dans le Gor-de-Brayes. Ce sentier avait été construit sous l'égide du Comité de Colombier, une des trois associations qui a fondé, en 1886, la Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse.*

*Avez-vous des questions à poser sur ce chantier ? Je vous rappelle que, depuis la pose de la passerelle des Buges, il n'y avait pas eu de chantier de cette ampleur dans les Gorges.*

*Vous vous rappelez certainement que lors de l'Assemblée de 2024, mon prédécesseur était intervenu pour demander au Conseil d'Etat de revoir le taux de la subvention pour les travaux dans le Gor-de-Brayes, à la hausse naturellement. Une délégation de la Société a été reçue par le Conseiller d'Etat Laurent Favre, qui a clairement refusé une augmentation de la subvention, mais qui a accepté de mettre à disposition ses services, pour une discussion avec les Communes sur le financement des travaux sur le réseau de sentiers ans les Gorges. Laurent Favre a en effet rappelé que, selon la loi, ce sont les Communes qui ont la responsabilité de l'entretien, de la praticabilité et de la sécurité des chemins de randonnée pédestre. Une séance avec les Communes de Boudry, Rochefort et Val-de-Travers a donc eu lieu en automne 2024. Elle a permis de confronter leurs autorités avec les limites du travail d'un Comité bénévole, à l'heure où le nombre de randonneuses et randonneurs augmente fortement, que les exigences en matière de sécurité et de praticabilité sont toujours plus élevées et la fréquence des problèmes liés aux dangers naturels croît. Il a été convenu que, lors d'une séance ou d'un échange d'information annuels, les Communes seraient informées des projets de la Société, qu'il serait débattu de leur nécessité et qu'au besoin, les Communes puissent inscrire au budget de l'année à venir les fonds nécessaires à la conduite de projets, principalement des projets d'investissement.*

*Je vais un peu abrégé maintenant la rétrospective 2024, et juste vous indiquer les projets suivis :*

- ecoforum : charte de bonne conduite dans la nature, plusieurs séances ayant abouti à la publication de documents d'information sur les bonnes pratiques à adopter en nature*

- *rénovation Usine des Moyats : pas de décision sur la deuxième passerelle en amont de l'usine, la première étant installée. Enjeu : durant les travaux, qui dureront trois à cinq ans, permettre aux randonneuses et randonneurs de rester, en amont de l'usine, sur la rive gauche et de passer par le site du Saut-de-Brot. Si la passerelle n'est pas posée, une déviation sur rive gauche ramènera les touristes sur l'itinéraire habituel en amont du Saut-de-Bot, ils transiteront en ces lieux sans avoir vu ni le pont ni le canyon du Saut-de-Brot ;*
- *réseau équestre neuchâtelois, extension : pas d'information reçue depuis le dépôt de notre opposition au tracé entre le Saut-de-Brot et la Ferme Robert.*

*Enfin, en tant que Président de votre Société, je participe, quand je le peux, notamment aux assemblées de Neuchâtel Tourisme, Neuchâtel Rando et de Destination Val-de-Travers, qui coordonne l'offre touristique.*

#### **4. Rapport de la direction des travaux**

La direction des travaux est assurée par M. Tell Guillaume, membre du Comité, mais aussi voyer-chef à l'Etat, responsable de la division 2 ; Notre président remercie ici Tell et ses collègues cantonniers pour tous les coups de main qu'ils donnent à notre mandataire, M. Julien Chautems, qui lui contrôle régulièrement l'état des sentiers et prend les mesures nécessaires, au niveau des réparations ou des compléments à apporter aux infrastructures. En l'absence de M. Guillaume, c'est Julien Chautems qui nous fait part du rapport de la direction des travaux.

##### **1er trimestre:**

- chutes d'arbres en aval de la Passerelle du Gor à deux endroits.
- réparation d'un tronçon avec la pose de deux dyn pour stabiliser le sentier.
- remplacement complète des planches d'une des passerelles du Gor.
- une pierre fait de gros dégâts sur une barrière au Saut-de-Brot, il a fallu remplacer les poteaux, les tubes de la barrière et un bout du mur.
- un gros arbre est tombé en travers du chemin des Clées, et il a fallu demander l'aide des bûcherons de Boudry.

##### **2ème trimestre:**

- travaux avec l'aide de la protection civile du Val-de-Travers.
- pose d'une rigole au chemin au-dessus du pont de l'Expo 02, et stabilisation d'un talus.
- fin du remplacement des dernières marches de l'escalier dont les travaux avaient été effectués en 2023.
- suivi du chantier avec Marti Arc Jura lors du remplacement du garde-corps au Gor-de-Brayes.

##### **3ème trimestre:**

- plusieurs arbres sont tombé sur le Pont de Vert, il a fallu l'aide des bûcherons pour enlever les arbres en travers.
- d'autres arbres sont tombés vers la Baume du Four, qui nous a obligé à supprimer un escalier et faire passer les promeneurs juste à côté.
- encore quelques arbres qui sont tombés au niveau du sentier bleu.

##### **4ème trimestre:**

- un gros arbre est tombé sur le chemin qui va au Pont de Vert depuis Combe-Garrot, et là aussi il a fallu demander de l'aide aux bûcherons. Il reste encore un trou au bord du sentier à combler.

Réparation des barrières, redressage des poteaux, il a fallu changer certains poteaux et remplacer des tubes.

- réparation d'une vingtaine de mètre du garde-corps en amont du Gor-de-Brayes et démontage d'une plaque de soutien en béton sur le sentier.
- avant la fin de l'année, il y a eu pas mal de casse, encore une fois au niveau du Gor-de-Brayes.

Julien Chautems remercie les cantonniers de Couvet pour l'excellente collaboration.

Il remercie également les gardes forestiers des diverses communes, villes, Etat et privés pour leur disponibilité ainsi que L'OPC du Val-de-Travers qui depuis plusieurs années effectue divers travaux pour la SSGA.

Un grand merci aussi aux membres du comités qui viennent l'aider en cas de besoin.

#### **5. Rapport du responsable administratif et présentation des comptes 2024**

Le travail du responsable administratif est principalement de tenir à jour le fichier des membres, des communes, des entreprises et des sympathisants.

En début d'année il faut préparer un dépliant, si possible intéressant !

Cette année, celui-ci traite évidemment les travaux au Gor de Brayes et le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la création de ce tronçon.

Ce dépliant est ensuite envoyé aux membres en même temps que l'invitation à l'Assemblée Générale et le BV pour la cotisation ou la demande de soutien pour les « non-membres » !

En 2025, 2030 envois ont été postés le 25 mars ! sur ces 2030 envois, 85 sont venus en retour pour les raisons suivantes : il y a eu 22 décès et 63 membres dont l'adresse avait changé. Sur ces 63 adresses, 22 n'ont pas été retrouvées.

Il y a ensuite quelques démissions et décès dans le courant de l'année ce qui a pour conséquence qu'à ce jour, nous avons 1968 membres ou sympathisants enregistrés dont heureusement 92 familles

Une autre tâche du responsable administratif est la tenue de la comptabilité et celle-ci est présentée à l'assemblée.

A la lecture des comptes, la diminution du nombre de membres se traduit (au compte 6000) par une baisse des « Entrées de membres et donateurs ».

D'autres explications sont données ainsi que des réponses aux questions posées.

## **6. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes 2024**

Mme Silvia Mailian et Sylvain Piaget ont la charge de la révision des comptes annuels. L'audit s'est déroulé le 12 mars 2025 ; Mme Mailian et M. Piaget ont rédigé un rapport qui est lu à l'assemblée.

Par ce rapport, les vérificateurs affirment que les comptes 2024 ont bien été tenus et qu'ils sont exacts. Ils recommandent d'en donner décharge au caissier et le remercient pour le travail fourni.

Au vote, les comptes sont ensuite adoptés à l'unanimité par un lever de main.

## **7. Projets pour 2025 et budget**

Présentation par P. Muhlemann

*Après le chantier du Gor-de-Brayes, qui n'est pas encore totalement clos et encore moins inauguré, j'éprouve personnellement le besoin de reprendre mon souffle, et ne vais pas vous proposer un chantier de cette envergure pour 2025. Néanmoins, en plusieurs points, la situation sur notre réseau de sentiers est préoccupante. En 2025, nous allons préparer les bases de décisions et d'éventuels projets pour tenter de trouver une solution à trois problèmes. Et nous pourrons, comme convenu avec elles, informer les trois Communes parties de la Convention des travaux à inscrire à leur budget 2026.*

*Suivant le cours de la rivière depuis Noiraigue, le premier point noir est le Saut-de-Brot, et les chutes de pierres toujours plus fréquentes. Le dernier rocher qui est tombé sur le chemin a dû être soulevé par trois personnes pour être versé à la rivière sans endommager le garde-corps. On n'ose pas s'imaginer les suites d'une chute d'une pierre de cette importance sur un personne. Dans ce contexte, deux mesures vont être prises. Tout d'abord, une réflexion et un échange d'expérience avec des personnes qui vivent la même situation. J'ai déjà pris contact avec l'association en charge des Gorges du Taubenloch, à l'Est de Bienne, et dans des entretiens très cordiaux, j'ai été informé des mesures prises après un accident mortel. Je suis également en contact avec les services compétents de la Ville de Bienne, qui ont repris la responsabilité des travaux après cet accident, pour savoir la fréquence des interventions, et le coût des mesures prises. Je vais cet été retourner sur les lieux avec le Géologue cantonal, s'il accepte de mettre son temps à notre disposition, pour une vision de la situation et pour évoquer d'éventuelles mesures.*

*Le deuxième souci est constitué par la pourriture trop rapide des planches en bois sur le tablier de la passerelle des Buges. Ces planches pourrissent en effet sur les côtés et doivent être changées fréquemment, et le changement n'est pas facile. Nous sommes certainement confrontés à un problème de conception et il faudra ici trouver une solution*

*Le troisième point noir est constitué par le Plateau des Buges. Ce plateau situé entre l'amont du Pont-de-Vert et Trois-Rods, sur la falaise qui domine l'Areuse, glisse inexorablement en direction de la rivière. Ce glissement est relativement bien documenté par des recherches menées par l'Université de Neuchâtel. Lors d'une vision locale avec le Conseil communal de Boudry et le Géologue cantonal, il a été émis l'idée de voir dans quelle mesure l'eau de ruissellement provenant de sources et de captages inutilisés ne peut pas être dirigée en un endroit où elle ne pose pas problème. Je remercie ici la Ville et Commune de Boudry d'avoir inscrit un montant important dans son plan annuel des investissements pour lancer cette étude, et espère qu'il sera possible de trouver une solution qui permettra de limiter les dégâts sur le sentier en contrebas, comme nous avons pu en faire l'amère expérience en 2024.*

*Voilà pour le programme de travail de ces prochains mois. Un travail de réflexion, d'analyse. Sur le terrain, la Protection civile du Val-de-Travers interviendra dans le Gor-de-Brayes, pour installer un sentier entre le haut de l'escalier actuellement en cours de construction et un chemin forestier ; vu la déclivité en ces lieux, ce sentier devra être bordé d'un garde-corps, en bois, côté aval.*

*Enfin, SuisseRando organisera en août un cours de formation pour des personnes en charge de l'entretien de sentiers de randonnée. Julien Chautems y sera formateur, félicitations, et ce sera l'occasion de procéder à un entretien poussé à l'un ou l'autre endroit de notre réseau de sentiers. La Commune de Boudry a accepté de prendre à sa charge une partie du matériel nécessaire aux travaux menés pendant ce cours, encore une fois merci.*

*Le budget 2025 ne sera que partiellement impacté par ces travaux.*

*Le déficit est principalement dû à la contrainte de se voir facturer la TVA sur les prestations de notre mandataire en charge de l'entretien des sentiers ; nous allons voir en cours d'année comment moduler son temps de travail pour diminuer l'impact de cette nouvelle charge sur nos comptes.*

### **Budget 2025**

Le budget 2025 est commenté par notre président et le responsable administratif. Il présente un déficit de 3350 francs en raison des informations mentionnées auparavant.

Après discussion, le budget est accepté à l'unanimité par un lever de main.

### **8. Démissions - admissions et élection des vérificateurs**

#### **Démissions**

Membre du comité depuis 40 ans, Denis Robert désire se retirer. Denis a toujours été très actif et il était notre lien avec le Club Jurassien et les amis de la Ferme Robert. Il est remercié chaleureusement par toute l'assemblée.

Frédéric Cuche a siégé durant 22 ans au comité et désire également s'en retirer. Les nombreuses casquettes de Frédéric ont grandement facilité les contacts avec les associations qui gravitent autour du site de Champ-du-Moulin. Il est également remercié chaleureusement par l'assemblée.

#### **Admissions**

Pour remplacer nos deux membres sortants, personne dans l'assemblée ne se propose pour faire partie du comité mais deux personnes (non-présentes) ont déjà été approchées et sont intéressées. Il s'agit de Mme Clarence Chollet, membre du Conseil national et proche des associations en lien avec la nature.

L'autre personne contactée est M. Patrick Ginggen. M. Ginggen est garde-forestier et est déjà souvent en contact avec nos responsables des travaux lorsque l'intervention de bûcherons et la fermeture de certains tronçons est nécessaire.

Il n'y a pas d'opposition à ce que ces deux personnes participent déjà aux séances de comité de notre société.

#### **Election des vérificateurs**

Les deux vérificateurs, Mme Silvia Mailian et Sylvain Piaget sont d'accord de se représenter et sont donc réélus par applaudissements. M. Piaget nous informe qu'il contrôlera les comptes pour la dernière fois en 2026.

### **9. Divers**

La parole n'est pas demandée dans les divers et la séance est suivie de l'apéritif habituel puis du repas durant lequel, les discussions concernant les activités de notre société et les balades dans les Gorges de l'Areuse se poursuivent avec plaisir.

Champ-du-Moulin, le 12 avril 2025

J.-Cl. Chautems